

l'est par le ministère de la Jeunesse. Il existe au Canada environ 200 institutions provinciales et municipales d'enseignement technique et professionnel: une tranche de 20 à 25 donnent surtout des cours techniques post-secondaires ou avancés de 2 ou 3 années, une centaine donnent des cours industriels et professionnels de l'échelon secondaire et 75 à 80 donnent des cours de métiers au bénéfice des apprentis.

Les écoles de métiers et les instituts technologiques des provinces sont organisés par le gouvernement afin de compléter l'œuvre des écoles professionnelles et de former des gens de métiers et des techniciens compétents. L'intervention du gouvernement fédéral, d'habitude égale à celle des provinces, vise à mettre la population mieux en mesure de servir le marché intérieur et le marché extérieur. Les subventions sont réglées par une entente en vertu de laquelle sont aidées les provinces qui mettent sur pied des œuvres de formation agréées. Ces œuvres sont souvent aidées par l'industrie qui fournit des fonds, emploie des élèves durant l'été, concourt à l'établissement du programme d'études et fournit du matériel. Certaines écoles offrent une vaste gamme de cours: technologie générale, radio, électronique, métiers des métaux, sténographie, conduite des machines à calculer et apprentissage des métiers spécialisés.

Plusieurs autres ministères provinciaux assurent des cours spécialisés intéressant des industries comme la fabrication du papier, les textiles, l'extraction minière, l'exploitation forestière, l'agriculture, la navigation et l'industrie laitière. Les forces armées forment certaines recrues appelées à occuper des emplois techniques dans les services militaires et aident d'autres recrues à faire des études universitaires en suivant des cours du soir ou autres.

La formation des infirmières est assurée par les écoles de nursing attachées aux grands hôpitaux. Les hôpitaux universitaires donnent la formation avancée.

Les écoles de métiers privées, dont quelques-unes ne donnent qu'un enseignement par correspondance, offrent une foule de cours dans des domaines allant depuis la coiffure jusqu'à l'automobile et intéressant des professions aussi dissemblables que celles d'artiste, d'ingénieur des temps et de radiotechnicien.

Instituteurs et traitements.—Les candidats au brevet d'enseignement sont généralement tenus d'avoir terminé leurs études secondaires au moins et de justifier d'une année de formation professionnelle. Les instituteurs se forment en suivant des cours d'une année ou parfois de deux années dans les écoles normales provinciales; d'autres reçoivent leur formation dans une université où l'étude de la pédagogie s'allie d'habitude à celle des arts et des sciences dans un cours régulier de 3 ou 4 années. Les instituteurs du secondaire doivent être diplômés d'une université et posséder une année de formation professionnelle ou avoir suivi un cours universitaire spécial d'une durée de 4 ans. En 1958-1959, le Canada comptait 119 écoles normales s'occupant de la formation des professeurs et 24 facultés de pédagogie. De ces institutions sont sortis plus de 10,000 instituteurs. En 1958-1959, les écoles élémentaires et secondaires comptaient 142,157 instituteurs de plein exercice et les universités et collèges totalisaient 6,610 professeurs; 73 p. 100 environ étaient des femmes et 38 p. 100 de ces dernières étaient mariées. La majorité des enseignants étaient âgés de 24 à 45 ans.

Les enseignants sont généralement rémunérés selon une échelle locale, bénéficient d'un régime de retraite provincial et sont membres d'une association professionnelle.

Recherche pédagogique.—La recherche pédagogique, qui prend de plus en plus d'ampleur et multiplie ses moyens, occupe un effectif considérable. Il se fait des études historiques et autres, des enquêtes, des travaux de recherche appliquée (y compris la recherche opérationnelle) et un peu de recherche pure. Le gros de la recherche pure est effectué dans des universités ou par des particuliers ou des équipes de professeurs et de gradués et le même personnel peut faire de la recherche appliquée. Des associations